datée du 7 août 1979, le Service canadien de l'hydrographie a reçu deux exemplaires des plans pour lui permettre de modifier les cartes en conséquence.

Pour résumer, dans le cas des lignes hydro-électriques traversant la rivière Outaouais et le fleuve Saint-Laurent dont le député a parlé, l'application de la loi sur la protection des eaux navigables a nécessité relativement peu d'échanges entre Hydro-Québec et le ministère des Transports. Hydro-Québec, qui avait présenté la demande, a respecté les stipulations de la loi sur la protection des eaux navigables intégralement et rapidement. Le gouvernement a par la suite rapidement approuvé sa demande.

J'espère avoir donné suffisamment de détails sur les questions mentionnées dans la motion du député et il conviendra sans doute que tout s'est passé simplement et que la procédure suivie était tout à fait correcte.

J'ajouterai pour terminer que les intéressés peuvent se procurer des exemplaires des documents relatifs à ces deux approbations données en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables en s'adressant à Transports Canada.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, puis-je dire quelques mots avant de terminer?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Vaudreuil (M. Herbert) mettra fin au débat.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'ai d'abord voulu présenter cette motion à cause de l'intérêt qu'Hydro-Québec a suscité il y a six ou sept ans en annonçant qu'elle voulait exporter de l'électricité aux États-Unis. A ce moment-là, on a appris que les lignes à haute tension traverseraient la circonscription de Vaudreuil que je représente. Bien des personnes intéressées, tant dans ma circonscription qu'ailleurs, ont communiqué avec moi à l'époque pour me faire part de diverses questions auxquelles j'ai déjà fait allusion et qui avaient trait non seulement à l'opportunité d'exporter de l'électricité, mais aussi à l'environnement et au fait que ces lignes hydro-électriques pourraient causer des problèmes aux pilotes de petits avions qui se servent des aéroports secondaires situés dans la circonscription de Vaudreuil. On s'est également préoccupé des répercussions de la navigation, et ainsi de suite.

Il y a cinq ans, j'ai fait inscrire beaucoup de questions au *Feuilleton* et j'ai reçu diverses réponses. J'ai été probablement le plus déçu en constatant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque ne manifestait pas beaucoup d'intérêt pour l'exportation de l'électricité aux États-Unis. J'ai demandé la publication de ces documents dans l'espoir d'y trouver de plus amples éclaircissements sur la position des divers ministères intéressés.

Quand le secrétaire parlementaire nous a déclaré que les documents en question étaient volumineux et que, par consé-

Lignes de haute tension

quent, comme il l'a si bien dit, leur préparation serait passablement coûteuse et longue, j'avais demandé que la question soit inscrite à l'ordre du jour, convaincu à l'époque qu'à défaut de prendre cette intiative, je n'aurais pas eu cette nouvelle occasion qui m'est fournie aujourd'hui de parler de la teneur des documents en question.

Bien sûr, si j'ai demandé le dépôt de ces documents, c'était principalement pour les rendre publics.

Je le répète, il est devenu manifeste dans ce cas, comme dans le cas précédent, que le problème essentiel était posé par la traduction et non par l'épaisseur des documents. Toutefois, cela dit, j'ai reçu les documents en question en français seulement et je les ai étudiés. Cela nous a permis cet aprèsmidi même de discuter un peu de nos initiatives dans chaque province dans le domaine de l'électricité, d'aborder le problème de Terre-Neuve qui vend au Québec 84 p. 100 de sa production, à un prix vraiment dérisoire comparé aux critères actuels, et de vous pencher sur celui posé par le Québec qui, à son tour, exporte de l'électricité aux États-Unis, permettant à Hydro-Québec de réaliser dans le processus des profits passablement importants. Pour sauvegarder la fédération canadienne, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait s'intéresser de plus près à cette activité.

Cela dit, toutefois, il n'y a manifestement pas lieu de poursuivre cette discussion plus longtemps pour le moment. Mes collègues et moi-même avons eu l'occasion d'exprimer notre point de vue sur la question, et je demande par conséquent le consentement de la Chambre pour retirer la motion.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les députés ont entendu la requête de Vaudreuil. Sont-ils d'accord que le député retire sa motion?

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-il ordonné que la motion n° 7 soit retirée?

M. Knowles: Il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'heure réservée à l'étude des mesures d'intitiative parlementaire est écoulée; je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 50.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.